

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2017

Absents excusés : Stéphane ERMANN, Didier DEVANTAUX, Fabrice LEROUX, Flavien SINGERLE, Emmanuel AUBRY, Jean-Claude SANDONATO.

Objet : Taux d'imposition 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des bases prévisionnelles des 3 taxes sur les ménages, communiquées par les services fiscaux pour l'année 2017.

Suite au transfert de la Fiscalité Professionnelle à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud à partir de 2017, il informe également de l'impact budgétaire et du pacte financier et fiscal proposé en accord avec la structure intercommunale.

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

Considérant le pacte financier et fiscal qui permet une neutralité complète pour le budget communal par rapport à 2016.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent les taux d'imposition suivant

- | | |
|------------------------------------|--------|
| • Taxe d'habitation | 12,73% |
| • Taxe foncière (propr. bâties) | 9.46% |
| • Taxe foncière (prop. non bâties) | 30,71% |

Les contribuables ne subiront pas d'impact sur le montant de leurs taxes.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Objet : Vote du budget 2017

Le conseil municipal approuve le budget 2017 présenté qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 441 906,00€

Dépenses et recettes d'INVESTISSEMENT : 129 782,19€.

Budget étudié par les membres de la commission des Finances le 07 avril 2017.

Objet : Logement communal, 1 rue du Stade fixation du montant du loyer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de louer à compter du 15 avril 2017 le logement communal situé rue du stade (Rez-de-chaussée) moyennant un loyer mensuel de 350,00€

Conformément à la Loi, en même temps que le paiement de son premier loyer, le locataire versera à la commune le montant de UN loyer mensuel à titre de caution.

Le conseil municipal charge le Maire d'établir les baux de location à intervenir.

Objet : Subventions et participations diverses.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- après avoir examiné la demande de subvention sollicitée par les associations et en avoir délibéré,

✚ octroie les subventions suivantes :

- Exceptionnelle : 250,00€ à la FABRIQUE DE L'EGLISE DE BATAVILLE comme participation financière à l'organisation des festivités pour le cinquantième anniversaire de la construction de l'église.
- Comme lors des années précédentes : 600,00 à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE RECHICOURT LE CHATEAU. Il est décidé en outre que la commune participera aux frais supportés par l'association à l'occasion de la fête patronale du 1^{er} WE de juillet. (sur la facture relative au feu d'artifice).
- Exceptionnelle : 300,00€ au CLUB LOISIRS ET AMITIE pour le 40^{ème} anniversaire du Club.

Après la réunion, les conseillers sont invités à visiter le logement communal rénové, mis en location.



Réchicourt le 13 avril 2017.

G. KELLE